

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 2 février 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017**

**2017 DAC 201** Acceptation du don de l'œuvre Pied, de Daniel Dewar & Grégory Gicquel.

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 janvier 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'acceptation du don de l'œuvre Pied de Daniel Dewar & Grégory Gicquel en faveur de la Ville de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement, en date du 17 janvier 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à accepter au nom de la Ville de Paris le don manuel suivant :

Une œuvre de Daniel Dewar & Grégory Gicquel, Pied, 2014, sculpture monumentale en béton.  
Dimensions: 148 x 235 x 118 cm. Œuvre unique.

Il s'agit d'un don conjoint de Daniel Dewar & Grégory Gicquel et de la Galerie Loevenbruck qui sera inscrit à l'inventaire de la Conservation des œuvres d'Art religieuses et Civiles (COARC) de la Ville de Paris ; estimation de la valeur du don : 45.000 euros.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la cession de droits patrimoniaux afférente.

Article 3 : Une fois l'œuvre remise à la Direction des Affaires culturelles de la Ville de Paris, le don sera intégré dans le patrimoine de la Ville de Paris par une opération d'ordre :

La dépense d'ordre de quarante-cinq mille euros (45.000 euros) sera inscrite au chapitre 041 nature 2161, rubrique V312 du budget municipal d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2017 et suivants.

Une recette d'ordre de même montant sera inscrite au chapitre 041 nature 10251, rubrique V312 du budget municipal d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2017 et suivants.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**